

COMPTE RENDU DU Conseil du 05/03/2026

Présents : REFFET Patrick, PERRIER-AGBATE Marie-Christine, PERRIER Jean-Claude, Valérie MEURIER, Magdeleine PARENT, EMIN Anne-Lise, VERVIN Alain, BOUTILLY Laetitia

Absents : BARBIER Serge, FALCOZ Philippe, BRUN Anthony, FIEVET Benoit

Procurations : Gérard LEONETTI procuration PERRIER Jean-Claude

Monsieur le Maire ouvre le conseil municipal à 19h05.

Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- L'affectation du résultat
- Le vote des taux 2026
- La convention TELT

ORDRE DU JOUR

- CFU 2025 – Commune
- BP 2026 – Commune
- Questions diverses

1) Le CFU 2025- Commune

Patrick REFFET, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2025 de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune.

M. Le Maire ne prend pas part à la délibération

2) L'affectation du résultat

Patrick REFFET présente l'affectation du résultat 2025. Le nouveau report en fonctionnement R 002 s'élève à 543 317.25 €

Patrick REFFET, présente l'affectation du résultat de l'exercice 2025

Résultat de l'exercice :	209 749.54 E
Résultat antérieurs reportés :	+ 485 259.28 E
Résultat à affecter :	= 695 008.82 E
Solde d'exécution d'investissement :	- 141 691.57 E
Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 10 000 E
Affectation en réserve R 1068 en investissement :	151 691.57 E
Report en fonctionnement :	= 543 317.25 E

Monsieur le Maire propose au Conseil d'affecter la somme de 151 691.57 euros au compte d'investissement du budget de la commune.

Le Conseil à l'unanimité décide d'affecter cette somme au compte d'investissement du budget communal et charge le Maire du jeu d'écritures.

3) Le vote des taux 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir comme suit :

- (TH) Taxe d'habitation : 10.60 %
- (TFB) Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.15 %
- (TFNB) Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.29 %

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- (TH) Taxe d'habitation : 10.60 %
- (TFB) Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.15 %
- (TFNB) Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.29 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4) Budget Primitif 2026 – Commune

Patrick REFFET présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 de la Commune. Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 470 242.25 E et en investissement en dépenses et en recettes à 551 191.57 E pour un total général de 2 021 433.82 E.

5) La convention TELT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'aménagement du plateau sportif de Gémilly, une demande de subvention avait été faite auprès l'organisme FAST (Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial) pour lequel ce dernier nous a attribué une subvention de 26 % du montant projet avec un maximum de 16 000 €.

Le Maire sollicite de la part du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec l'organisme FAST.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à 9 voix pour et 1 abstention (Mme PERRIER-AGBATE Marie-Christine)

6) Questions diverses

Néant
Clos à 21h 15

Le Maire
Jean-Claude PERRIER